

# L'Officiel du Badminton

Journal officiel de la fédération française de badminton

## Les informations du Président

- **Organisation du secrétariat général**  
Le Président informe de l'indisponibilité temporaire pour raisons médicales de Jean-François ANINAT. Pierre-Emmanuel PANIER assurera l'intérim du Secrétariat Général en son absence
- **Bureau Fédéral**  
Le Bureau Fédéral prévu à Valence les 22 & 23 octobre a été reporté, le quorum n'ayant pu être atteint. Le Président tient à rappeler les obligations liées à la fonction d'élu au sein de la Fédération.
- **Conseil des Présidents de Ligues**  
Le CPL s'est déroulé les 13 & 14 novembre derniers. 14 ligues étaient représentées. Le Président est intervenu sur le sujet de la gouvernance.
- **Reforme des Collectivités Territoriales**  
Le texte sur la réforme des collectivités territoriales a été approuvé. Le mouvement sportif s'en sort plutôt bien car la clause de compétence générale est toujours attribuée aux collectivités.
- **Yonex IFB 2010**  
Les SuperSeries se sont déroulés dans les meilleures conditions possibles. L'organisation a été tout à fait correcte. Le taux de remplissage a été satisfaisant sur le week-end.
- **Licences**  
A mi-novembre, les statistiques des licences font apparaître une augmentation de 11% par rapport à novembre 2009. La Fédération surfe sur la vague, alors que pour de nombreux autres sports la tendance est inversée.
- **Remaniement ministériel**  
Le sport dispose, de nouveau, d'un Ministère de pleine autorité. Madame Chantal JOUANNO a été nommée Ministre des Sports. Elle prend la charge confiée précédemment au secrétariat d'État de Rama YADE et succède par-là même à Roselyne BACHELOT, ministre de la Santé et des Sports du précédent gouvernement. Le sport retrouve donc un ministère à part entière.
- **Salon des Maires et des Collectivités Locales**  
Le salon se déroule du 23 au 25 novembre 2010. La Fédération y est présente avec la tenue d'un stand afin de pouvoir rencontrer de nombreux décideurs des collectivités et pour leur faire comprendre les enjeux et les problématiques de notre sport.

## Les informations du DTN

Actualité des Equipes de France et secteur du Haut-Niveau :

- **Yonex IFB 2010**
  - Résultats décevants pour les « élites », bons comportements pour les espoirs.
- **Danish Junior Cup**
  - Victoire historique pour le double dames FONTAINE/PALERMO en junior.
  - Très beau podium pour le double hommes GROSJEAN / CORVÉE (finaliste) en junior.
- **Finale pour Simon MAUNOURY à Chypre face à Viktor AXELSEN.**

Formation - Insertion

- *Coaches Conference* : sortie du DVD
- Formation « FFRS » : 11 stagiaires, du 18 au 21 octobre ; vers un initiateur « senior »
- Formation professeur d'EPS du 23 au 26 octobre au CREPS de Chatenay : 28 « UNSS » et 7 « FFSU »

Dispositif Jeunes

- Remise des mallettes pédagogiques aux Présidents de ligues lors du CPL.
- Etat des ventes des mallettes pédagogiques : plus de 600 mallettes vendues à ce jour.

Divers

- CNDS équipement « session d'octobre » : 520.000 euros attribués à Aire-sur-la-Lys
- Prise en compte dans le classement fédéral des résultats internationaux pour nos jeunes athlètes.

### **Cahier 1, vie fédérale**

- 1~ Les infos du Président
- 1~ Les infos du DTN
- 2 ~ FFBA – Société Générale une équipe qui gagne
- 3~ Brèves
- 4 ~ Les brochures du DJ

### **Cahier 2, infos dirigeants**

- 1~ Chiffres et analyses du secteur associatif 2009-2010
- 1~ Le service civique
- 1~ CCNS : avenant 51
- 2~ Le salon des maires et des collectivités locales
- 3~ Dossier : droits des bénévoles d'une association

### **Cahier 3, décisions**

- 1~ Secteur Compétitions
- 1~ 2 Secteur Administratif
- 2~ Secteur Evènementiel
- 3~ Décisions individuelles

## Vie Fédérale

### FFBA - Société Générale, une équipe qui gagne



Mars 2010 : la Banque de Détail de la Société Générale en France s'est associée à la Fédération Française de Badminton pour trois ans.

L'entrée de la Société Générale dans l'univers du badminton s'est faite par la grande porte, au travers de son soutien aux deux dernières compétitions majeures organisées en France : les Yonex Championnats du Monde 2010 et les Yonex Internationaux de France 2010.

La Société Générale a souhaité s'investir dans notre sport notamment pour réaffirmer son engagement auprès des jeunes, de plus en plus nombreux à pratiquer le badminton et à rejoindre nos clubs.

Son engagement dans le badminton se traduit par la création de deux offres commerciales :

- **une offre pour les licenciés** : pour toute ouverture de compte, Société Générale rembourse la licence à hauteur de 23 € (pour les mineurs) et 28 € (pour les majeurs) et leur offre un cadeau.
- **une offre pour les clubs** : pour toute ouverture de compte, Société Générale rembourse 100 € sur l'achat d'un kit du Dispositif Jeunes.

De plus, les 2.300 agences Société Générale réparties sur l'ensemble du territoire peuvent apporter un soutien local à tous les clubs, comités départementaux et ligues régionales au travers d'offres de produits bancaires adaptées et de partenariats.

Pour toutes questions relatives aux partenariats, contacter :

- Société Générale : Jean-Louis VILLAUDIÈRE  
Jean-Louis.Villaudière@socgen.com
- FFBA : Louis KNUSMANN  
louis.knusmann@ffba.org

### Wanted !

Le magazine de la Fédération, 100% badminton, est à la recherche de personnalités et d'initiatives locales à mettre à l'honneur. Pourquoi pas vous ?

Afin de poursuivre la valorisation des actions de promotion initiées lors du Plan d'Animation Territorial (PAT), nous souhaitons réaliser des reportages présentant des initiatives de clubs, comités et ligues mettant en avant des actions innovantes, pour faire la promotion de notre sport.

Nouvelle rubrique pour cette saison : Mon bad à moi ! Nous vous donnons l'occasion de présenter une personnalité marquante de votre club, sa façon de vivre le badminton, son implication entre sa vie bénévole et sa vie professionnelle, ou toute autre facette qui vous paraisse importante à valoriser. Si vous connaissez une personne qui mérite un coup de projecteur, c'est le moment de nous la présenter !

Pour participer à ces deux rubriques, n'hésitez pas à écrire à [magazine@ffba.org](mailto:magazine@ffba.org)

### ERRATUM

Annoncé dans le précédent numéro au tarif de 29 euros, le DVD souvenir et collector des Yonex Championnats du Monde sera finalement vendu à 39 euros. Pour offrir ce DVD, cadeau idéal pour les fêtes, rendez-vous sur le site de la boutique officielle <http://www.ffba.fanavenue.com/>

### Appel aux retombées

A tous les clubs de Nationale : la Fédération recherche toutes les retombées presse liées aux Interclubs. Merci de nous faire suivre tous ces articles par courriel (ou courrier) à l'adresse suivante : [ludivine.lattat@ffba.org](mailto:ludivine.lattat@ffba.org) Ensemble, réalisons une revue de presse complète sur tous les clubs de France et de Navarre.



### Remaniement ministériel

Chantal JOUANNO est la nouvelle ministre des Sports au sein du nouveau gouvernement. Cette dernière, ancienne Secrétaire d'État chargée de l'Écologie et surtout championne de karaté, succède à Rama YADE. A noter, le retour à un Ministère des Sports de plein exercice, alors que depuis 2007 c'était un Secrétariat d'État rattaché au Ministère de la Santé et des Sports.

## Reims, capitale de l'Assemblée Générale

On connaissait Reims comme la capitale du champagne. La cité à la cathédrale va aussi devenir la capitale du Badminton tricolore en avril 2011 (9 et 10) avec l'organisation de la traditionnelle Assemblée Générale. Le Comité Directeur a voté pour la candidature de la Ligue Champagne-Ardenne. Après le sud et Narbonne l'année dernière, la FFBA met le cap à l'Est.

### Dernières minutes

#### Le classement poussin disparaît

Cette évolution était prévue par la réforme du Dispositif Jeunes. Les modalités d'application de la disparition du classement poussin, en cours d'étude, seront soumises au bureau fédéral prochain de décembre.

#### Le National 2011 à Amiens

Un vote électronique du Comité Directeur a confirmé l'organisation du prochain Championnat de France Seniors (4/5/6 février 2011) à Amiens (80).

## En Bref ... suite

### Qui veut organiser une compétition fédérale ?

La Commission Nationale des Compétitions Fédérales revient vers vous et lance un appel à candidature pour l'organisation des Compétitions Fédérales de Badminton de cette saison et des saisons à venir.

Il reste des places pour les événements 2011. N'attendez plus !

- 13 & 14 mai 2011 => La Phase Finale des Interclubs de Nationale 1A
- 4 & 5 juin 2011 => Le Championnat de France Sport en Entreprise
- 11, 12 & 13 juin 2011 => Le Championnat de France Vétérans

Pour tous les clubs, comités ou ligues qui voudraient déjà se positionner sur les compétitions des années à venir, c'est le moment ! Les dossiers de candidature qui nous parviendront avant le 17 janvier prochain seront soumis au Comité Directeur des 28 & 29 janvier 2011.

Pour connaître les cahiers des charges, connectez-vous sur le site de la Fédération ([www.ffba.org](http://www.ffba.org)) ou contactez directement le service Compétitions.

### Aire-sur-la-Lys, organisateur des 6 Nations

Avec une salle flambant neuve, en partie dédiée au Badminton et inaugurée en janvier 2011, l'occasion pour le club nordiste d'accueillir une compétition internationale d'envergure était trop belle. Aire-sur-la-Lys organisera le 6 Nations cadets du 5 au 8 mai 2011. Au programme, une compétition par équipe suivie par l'individuelle, avec les meilleurs Danois, Allemands, Suédois, Anglais et Néerlandais. Les Français auront une belle carte à jouer devant leur public.

### La filière d'accès au haut niveau évolue

L'organisation actuelle, avec six pôles espoirs, deux pôles France jeunes (Strasbourg et Talence) et un pôle France seniors (INSEP), arrive à son terme. Les contraintes ministérielles mais également celles de la réorganisation territoriale auront des répercussions sur la mise en œuvre de la prochaine filière notamment en termes de soutien financier. Le cahier des charges de cette nouvelle filière sera la base sur laquelle les échelons territoriaux organiseront le futur dispositif, en intégrant les particularités de chaque échelon et en privilégiant la proximité.

## Les broches du Dispositif Jeunes

Le Dispositif Jeunes a aussi son système de récompenses, comme les étoiles au ski. Sous forme de broches de cinq couleurs différentes, ce système entre dans le cadre du programme PassBad. Lors de la réussite aux différents tests, l'entraîneur peut alors valoriser les progrès de tous les joueurs, au travers de ces broches.

Pour faire plaisir à vos jeunes joueurs, faites le plein de broches à l'approche de la première semaine PassBad (1<sup>er</sup> au 6 février 2011). Connectez-vous dès à présent sur le site de la boutique officielle de la FFBA <http://www.ffba.fanavenue.com/> pour commander vos broches.



### Point sur le secteur développement

#### *Projet Fédéral*

Un document de travail a été présenté au dernier Comité Directeur. L'enjeu, de taille, est de devenir le premier sport en salle d'ici 2020.

#### *Formation des acteurs de notre Fédération*

La première session a eu lieu les matins des 6 et 7 novembre, dans le cadre des Yonex IFB. Soixante-dix personnes étaient présentes sur les deux jours (présidents de ligues régionales, de comités départementaux et salariés). Le samedi soir, un cocktail dînatoire a été organisé en présence des membres du Comité Directeur.

#### *Contractualisation*

17 ligues ont renvoyé leur dossier et 4 seront accompagnées individuellement pour répondre favorablement aux attentes du dispositif.

#### *Regroupement national des agents de développement*

Le troisième regroupement national des agents de développement a eu lieu les 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre au centre sportif de Dammarie-les-Lys. Trente et un agents de développement sont recensés en tant que participants.

## L'ACTUALITÉ ASSOCIATIVE, INSTITUTIONNELLE ET LÉGISLATIVE

### Les chiffres et analyses du secteur associatif 2009-2010

Chaque année, à la même époque, les chiffres et analyses du secteur associatif arrivent dans nos messageries. Un peu comme le Beaujolais nouveau qui coule dans nos verres... Parmi toutes les enquêtes proposées, celle de Recherches et Solidarités nous semble la plus approfondie et, de ce fait, la plus intéressante. En effet, les associations, de par la diversité des domaines d'activités abordés, sont un excellent curseur ou thermomètre sur l'état d'un pays qui, peu ou prou, souffre.

En retrait par rapport à l'année passée, les **créations d'associations** continuent de se compter par milliers. Près de 69.000 ont été enregistrées au Journal officiel en 2009-2010. Dans un contexte de recul des créations, deux thèmes se distinguent par une tendance à la hausse : les amicales et groupements d'entraide et les activités religieuses. Doit-on y voir un lien avec le pessimisme ambiant ? Avec un certain repli sur des relations de proximité, voire identitaires ?

**Plus de 160.000 associations emploient des salariés**, soit 12.000 de plus qu'en 2000. Par une coopération continue avec l'ACOSS-URSSAF et la Caisse centrale de la Mutualité Sociale Agricole, nous savons que, parmi ces employeurs, 7.240 relevant du régime général et 290 relevant du régime agricole comptent plus de 50 salariés.

Pour en savoir plus :

[http://www.loi1901.com/intranet/a\\_news/index\\_news.php?id=1586](http://www.loi1901.com/intranet/a_news/index_news.php?id=1586)

Source : Lettrasso N° 360 du mardi 23-11-2010

### Service Civique : Accueillez un volontaire dans votre association !



Destiné aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, le service civique est un engagement volontaire d'une durée de 6 à 12 mois pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général reconnue prioritaire pour la nation, représentant au moins 24 heures hebdomadaires. Cette mission doit être effectuée auprès d'organismes à but non lucratif ou de personnes morales de droit public, en France ou à l'étranger, dont les associations sportives. Si vous êtes intéressés pour recevoir un volontaire, vous devrez déposer une demande d'agrément à l'Agence du Service Civique qui validera à ce moment-là les missions que vous lui proposez.

Pour en savoir plus :

[service-civique.gouv.fr](http://service-civique.gouv.fr)

Source : Newsletter CDOS Moselle – Lettre d'information n° 49

### Employeurs : Signature de l'avenant 51 relatif aux salaires

L'avenant n°51 à la Convention collective nationale du sport, du 7 juillet 2010, relatif aux salaires, a prévu l'augmentation du SMC (hors chapitre 12) et des pourcentages majorant le SMC de chaque groupe au 1<sup>er</sup> janvier.

Ainsi, le SMC sera fixé à 1.313,47 € au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Les pourcentages majorant le SMC de chaque groupe seront également augmentés à compter du 1<sup>er</sup> janvier. Vous trouverez les nouveaux pourcentages dans le texte de l'avenant.

Pour le consulter, cliquez sur le lien ci-dessous :

[http://www.cosmos.asso.fr/cosmos/fichiers/File/ccns\\_avenant51.pdf](http://www.cosmos.asso.fr/cosmos/fichiers/File/ccns_avenant51.pdf)

## Salon des Maires et des Collectivités Locales



La Fédération Française de Badminton était présente au Salon des Maires et des Collectivités Locales les 23, 24 et 25 novembre 2010, au parc des expositions de la Porte de Versailles à Paris.

Ce salon est le grand rendez-vous annuel des élus et décideurs territoriaux qui viennent « faire leur marché » dans les domaines relatifs au fonctionnement de leur collectivité : urbanisme, transport, énergie, sécurité, finances, nouvelles technologies,... et le SPORT, plus particulièrement tout ce qui concerne les équipements sportifs.

Les dirigeants ont profité de l'occasion pour inviter leurs élus et décideurs territoriaux à venir nous rendre visite au stand fédéral. Nous leur avons remis la nouvelle plaquette équipement et avons conversé sur le badminton dans leurs territoires.

## Retour sur la clôture officielle du Forum Sport, Loisir, Tourisme et Territoire

Le Village des Sports du Salon des Maires et des Collectivités Locales, ouvert le 22 novembre, a connu un moment fort, mercredi 24 novembre 2010, avec la clôture du Forum Sport, Loisir, Tourisme et Territoire (SLTT) par Madame la ministre des Sports, Chantal Jouanno, et Denis Massegli. Le président du CNOSF a proposé la tenue au cours du premier semestre 2011 d'une deuxième « Conférence nationale du sport » autour des quatre acteurs que sont le Mouvement sportif, l'État, les collectivités territoriales et le monde économique, afin d'imaginer ce que sera le sport des années 2010 à 2020, dans une gouvernance rénovée, partagée et optimisée pour le bien du sport français.

En guise d'introduction, Patrick Bayeux avait posé les éléments de la réflexion, en revenant notamment sur l'évolution de l'organisation du sport en France. Le coordonnateur du SLTT notait en particulier qu'à partir des années 1970, « *les pratiques sportives se diversifient, se démocratisent, le nombre de licenciés est multiplié par trois. C'est toute l'organisation du sport qui en est modifiée. Son corollaire a été la professionnalisation du sport, l'apparition du sport professionnel, de structures sportives professionnelles et l'émergence d'un certain nombre d'acteurs privés dans ce qu'il convient d'appeler aujourd'hui la gouvernance du sport. On assiste aussi à cette période aux premières lois de décentralisation, au renforcement de l'intercommunalité et, dans un contexte financier très confortable, les collectivités ont très largement utilisé la clause générale de compétence pour développer des politiques sportives. Mais ce qui marque cette période, c'est la complexité de l'organisation du sport. Multiplicité des acteurs, des territoires, diversité des finalités assignées au sport (santé, tourisme, loisir...). Aujourd'hui, nous souhaitons dépasser cette complexité.* »

Le président du CNOSF a justement prononcé un discours mobilisateur autour des enjeux du sport pour la France. Il convient selon lui de dépasser cette complexité pour établir une nouvelle gouvernance. « *Ce qui nous rassemble* », a-t-il expliqué, « *c'est l'envie de faire pratiquer le plus de Français possible et, pour ce qui nous concerne, de faire en sorte qu'il y en ait le plus possible dans les 175.000 associations qui représentent le mouvement sportif, le premier mouvement associatif du pays. Il est toujours bon de le rappeler. Ce mouvement représente une force essentielle pour l'équilibre sociétal du pays. Au-delà, il a un rôle sur le plan de l'éducation, du lien social, de l'animation territoriale, Il a aussi une importance sur le plan économique. Il a enfin un rôle essentiel d'intégration qu'il lui vaut d'être un vecteur identitaire de la France. Le sport peut et doit devenir un véritable enjeu pour la France* ».

Pour accélérer cette prise en compte du sport, Denis Massegli a insisté sur le rôle joué par les quatre acteurs du sport, avec, aux côtés du mouvement sportif, l'État, « *indissociable et dont il ne faudrait pas imaginer demain qu'il puisse se retirer de la chose sportive* », les collectivités territoriales, « *à la fois les communes, les départements, les régions, dont l'investissement global représente 10,5 milliards d'euros, ce qui est énorme* », et le monde économique « *qui aspire à davantage de participation, pas simplement auprès de ce qui brille* ».

Pour en savoir plus :

<http://www.franceolympique.com/article.phtml?id=1512>

Source : Newsletter franceolympique du 25 novembre 2010

## Dossier

### Rappel sur les droits des bénévoles au sein d'une association

Faire un rappel sur les droits des bénévoles au sein d'une association n'est jamais inutile. Le nombre de questions posées autour de ce sujet sur notre forum en atteste, être bénévole dans une association n'est pas toujours une promenade de santé... Cette semaine : le remboursement des frais.

Le bénévole a droit au remboursement des frais qu'il engage dans le cadre de son activité bénévole. Ceux-ci doivent être remboursés au centime près et sur factures justificatives. Toutefois, les frais de déplacement en voiture peuvent être remboursés selon les barèmes fiscaux kilométriques en vigueur pour l'année en cours.

Les barèmes kilométriques prennent en compte la dépréciation du véhicule, les frais de réparation et d'entretien, les dépenses de pneumatiques, la taxe différentielle, les dépenses de carburant, les primes d'assurance, les frais d'achat des casques et protections. Ils présentent un caractère indicatif. Les contribuables peuvent faire état de frais plus élevés à condition d'apporter des justificatifs. Les frais de garage ne sont pas pris en compte.

#### **Sont autorisés les remboursements de frais, lorsque les conditions suivantes sont remplies :**

1. une décision expresse du conseil d'administration,
  2. la production de justificatifs aux fins de vérification.
- Ces frais doivent correspondre à des dépenses réelles et justifiées.

#### **Statut fiscal**

Le bénévole ne bénéficie d'aucun statut fiscal particulier du fait de son engagement. Cependant, les collaborateurs bénévoles ne sont pas imposables au titre des remboursements qui leur sont versés par les associations dans la mesure où les sommes perçues correspondent à des dépenses réellement engagées.

#### **Indemnisation forfaitaire**

Une indemnisation peut exceptionnellement revêtir un caractère forfaitaire si l'approximation par rapport aux frais réels est suffisante (c'est le cas notamment pour les indemnités kilométriques).

\* Pour consulter la fiche technique « Bénévolat et réduction d'impôt », cliquez sur le lien suivant :

[http://www.ffba.org/fichiers/c\\_ressources/vie\\_asso/valorisation/cr\\_90.pdf](http://www.ffba.org/fichiers/c_ressources/vie_asso/valorisation/cr_90.pdf)

\* Pour récupérer le document officiel « reçu dons aux œuvres », cliquez sur le lien suivant :

[http://www.ffba.org/fichiers/c\\_ressources/vie\\_asso/valorisation/cr\\_68.pdf](http://www.ffba.org/fichiers/c_ressources/vie_asso/valorisation/cr_68.pdf)

#### **Réduction d'impôt**

Les frais engagés par les bénévoles peuvent ouvrir droit à une réduction d'impôts, dès lors que les conditions suivantes sont remplies :

1. ils doivent avoir été engagés en vue strictement de la réalisation de l'objet social d'une oeuvre ou d'un organisme d'intérêt général,
2. ils doivent être dûment justifiés,
3. le contribuable bénévole dans une association doit avoir renoncé expressément à leur remboursement.

#### **En savoir plus**

Contactez « Impôts-Service » au 0810.IMPOTS (0810 467 687, prix d'un appel local depuis un poste fixe). Des agents des impôts vous répondent du lundi au vendredi de 8 heures à 22 heures et le samedi de 9 heures à 19 heures.

Source : Lettrasso N° 359 du mardi 16-11-2010

## Abréviations utilisées

AG	Assemblée générale fédérale
BF	Bureau fédéral
CD	Comité directeur fédéral
CPL	Conseil des présidents de ligue
DTN	Directeur (ou Direction) technique national(e)
EFB	École française de Badminton
ETR	Équipe technique régionale
GdB	Guide du Badminton
IFB	Internationaux de France de Badminton
RGC	Règlement général des compétitions
TIJ	Trophées interrégionaux jeunes
TNJ	Trophées Nationaux Jeunes
CFA	Commission fédérale d'appel
CNI	Commission Nationale Interclubs

## Les décisions réglementaires

### SECTEUR COMPÉTITIONS

#### Précisions : Règlementation relative aux équipements sportifs

##### Exposé des faits :

Le règlement des interclubs précise à l'annexe 4, article 4.1.3. « *En N1A et N1B, la salle devra figurer au niveau national dans le classement national relatif aux équipements sportifs ; à défaut, des tapis devront être installés sur tous les terrains utilisés* ».

Il en résulte que si la salle ne correspond pas aux normes réglementaires, l'organisateur est tenu à installer des tapis.

A noter que pour une meilleure visibilité du badminton, il est recommandé, éventuellement, l'équipement en tapis de la salle.

#### Règles sportives applicables à la catégorie Poussins - Classement

##### Exposé des faits :

Note d'opportunité de la commission classement présentée au Comité Directeur et concernant la catégorie poussins, dans le cadre de la réforme du circuit jeunes actée en juin 2010.

##### Décision :

CD 19 – 20 novembre 2010

Confirmation de la suppression du classement poussins ; les modalités d'application, en cours d'étude, seront soumises au Bureau Fédéral de décembre 2010.

#### Attribution d'organisation de compétitions fédérales

##### 1<sup>re</sup> phase Championnat de France Seniors 2011

BF (par correspondance) 25 octobre 2010

L'organisation de la 1<sup>re</sup> phase du Championnat de France Seniors 2011 est confiée au club de La Bassée.

##### 6 Nations Cadets 2011

BF (par correspondance) 25 octobre 2010

L'organisation du 6 Nations Cadets 2011 est confiée au club d'Aire sur la Lys.

##### Championnat de France Seniors 2011

CD (par correspondance) 25 novembre 2010

L'organisation du Championnat de France Seniors 2011 est confiée, conjointement, à la Ligue de Picardie, au Comité de la Somme et au club de l'AUC Amiens.

### SECTEUR ADMINISTRATIF

#### Assemblée Générale 2011

##### Exposé des faits :

Trois candidatures ont été reçues dans le cadre de l'appel lancé pour l'organisation de l'Assemblée Générale 2011. Ainsi, des projets ont été présentés par la Ligue Champagne-Ardenne, la ligue Midi-Pyrénées et le Comité de Vendée.

##### Décision :

CD 19 - 20 novembre 2010

Après étude des dossiers, la candidature de la Ligue Champagne-Ardenne a été retenue par le Comité Directeur. L'Assemblée Générale 2011 se déroulera à Reims, les 9 et 10 avril.



## Agrément de structures

### Exposé des faits :

Demande d'affiliation du club de Monaco auprès de la FFBA, ce club ayant préalablement contacté la ligue PACA. et le comité des Alpes-Maritimes.

### Décision :

CD 19 - 20 novembre 2010

Sous réserve de la mise en conformité des règlements de la Fédération lors de la prochaine Assemblée Générale (statuts et règlement intérieur), le Comité Directeur accueille le club de Monaco au sein de la ligue PACA.

### Exposé des faits :

Demande de création et d'habilitation de la ligue de Guadeloupe auprès de la FFBA.

### Décision :

CD 19 - 20 novembre 2010

L'ensemble des documents administratifs ayant été communiqués à la Fédération, le Comité Directeur décide l'habilitation de la Ligue de Guadeloupe avec compétence sur le territoire correspondant.

## Conventions d'accès à la base de données

### Exposé des faits :

La Fédération accorde à certains tiers un droit d'accès à la base de données fédérale, au moyen d'une convention.

Un projet de convention est proposé :

- Ligue Nord-Pas-De-Calais :
  - Objet de la convention :  
Accéder aux informations sur les licenciés de la Ligue pour la gestion du site internet de cette même ligue.

### Décision :

CD 19 - 20 novembre 2010

La convention présentée est approuvée par le Comité Directeur.

## Règlement des règlements

### Exposé des faits :

La commission règlements édicte, par un texte s'imposant à toutes les instances fédérales, des règles adoptées de façon informelle par le passé : avis préalable de la commission règlements dans des délais raisonnables ; dates limites pour l'adoption des règlements sportifs devant entrer en vigueur lors de la saison suivante (en principe CD de mars) ; promulgation officielle par publication dans LOB ; règles à respecter en cas de vraie urgence....

### Décision :

CD 19 - 20 novembre 2010

Le règlement des règlements est approuvé par le Comité Directeur

### Texte publié en Annexe 1

## Durée du statut d'assimilé

### Exposé des faits :

Demande de statut d'assimilé pour un joueur dont la validité de la carte de séjour expire avant la fin de la saison.

### Décision :

CR 24 novembre 2010

Le règlement actuel stipule que la durée de validité du statut d'assimilé, une fois accordé, s'étend jusqu'au 31 août de la saison pour laquelle le statut est demandé.

## SECTEUR ÉVÉNEMENTIEL

### Cycle des SuperSeries 2011-2013

#### Exposé des faits :

Le contrat signé avec la société Keneo étant arrivé à terme à l'issue des YIFB 2010, la Fédération procèdera à un appel d'offres sous forme de marché public.

Dans l'attente de la désignation d'un prestataire et compte tenu de la mise en œuvre de ce type de marché public, le comité stratégique propose, pour l'édition 2011 des Internationaux de France, qu'un avenant prolonge le contrat signé précédemment.

**Décision :**

CD 19 - 20 novembre 2010

Le Comité Directeur valide la proposition du comité stratégique. Un avenant ayant trait à la prolongation du contrat sera proposé à la société Keneo pour l'édition 2011 des Internationaux de France.

Le Comité Directeur acte aussi le fait que soit lancé un appel d'offres sous forme de marché public pour les éditions de 2012 et 2013.

**DÉCISIONS INDIVIDUELLES**

**Recours auprès de la Commission Litiges du MDMSA badminton suite à la décision de la CNI sur la journée 1**

**Exposé des faits :**

En application du règlement, la CNI a infligé une sanction sportive au MDMSA badminton pour une joueuse dont le classement n'avait pas été validé par la commission nationale classement.

**Décision :**

Commission litiges 16 novembre 2010

Considérant :

- L'article 7-1-2 du règlement national interclubs ;
- Les éléments apportés par le club ;
- Les éléments apportés par la Ligue ;
- Les éléments apportés par la commission nationale classement.

La commission litiges annule la décision de la CNI concernant cette sanction sportive pour absence de validation de classement de la part de la commission nationale.

**Recours auprès de la Commission Litiges du Badminton Club Moulins - Avermes - Yzeure (BCMAY) suite à la décision de la CNI sur la journée 1**

**Exposé des faits :**

En application du règlement, la CNI a infligé une sanction sportive au BCMAY pour une joueuse non dûment licenciée la veille de la journée 1.

**Décision :**

Commission litiges 16 novembre 2010

Considérant :

- L'article 7-1-2 du règlement national interclubs ;
- Les éléments apportés par le club ;
- Les éléments apportés par la ligue.

La commission litiges annule la décision de la CNI concernant cette sanction sportive pour joueur non dûment licencié.

**Recours auprès de la Commission Litiges du badminton Val de Reuil - Louviers suite à la décision de la CNI sur la journée 1**

**Exposé des faits :**

En application du règlement, la CNI a infligé une sanction sportive au badminton Val de Reuil - Louviers pour deux joueurs non dûment licenciés la veille de la journée 1.

**Décision :**

Commission litiges 16 novembre 2010

Considérant :

- L'article 7-1-2 du règlement national interclubs,
- Les éléments apportés par le club,
- Les éléments apportés par la commission informatique responsable de l'outil Poona.

La commission litiges annule la décision de la CNI concernant cette sanction sportive pour joueurs non dûment licenciés.

# L'Officiel du badminton

Journal officiel de la fédération française de badminton

L'officiel du Badminton, journal officiel de la Fédération Française de Badminton, association déclarée, habilitée par arrêté ministériel du 15 décembre 2008 (SJSV 0830796A).

9/11 avenue Michelet 93583 Saint-Ouen Cedex.

Tél. : 01 49 45 07 07

Courriel : lob@ffba.org

Dépôt légal : ISSN 1957-2417

Directeur de la publication : Paul-André Tramier

Directrice de la rédaction : Magali Godin

Comité de rédaction : Jean-François Aninat, Bruno Bert, Pierre-Emmanuel Panier

Ont collaboré à ce numéro : Céline Berton, Ludivine Lattat, Jonathan Ragonez.

Disponible gratuitement sur le site de la Fédération Française de Badminton, [www.ffba.org](http://www.ffba.org), et par abonnement sous formule numérique à la lettre d'informations de la Fédération :

<http://www.ffba.org/home/newsletter.php3>

*Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez recevoir des propositions d'autres sociétés ; si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous contacter en indiquant vos noms et adresse.*

## Nos Partenaires

Journal officiel de la fédération française de badminton



Partenaires des Equipes de France de Badminton :



## Nos Fournisseurs

Journal officiel de la fédération française de badminton



# L'Officiel du Badminton

Journal officiel de la fédération française de badminton

## Les Annexes

**Annexe 1 :** Règlement des Règlements

---

Commission règlements

**Projet de règlement des règlements**  
approuvé par le comité directeur le 20 novembre 2010

### 1. Objet

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions dans lesquelles sont élaborés, adoptés et publiés les statuts, règlements et instructions de la Fédération. Ces textes sont désignés ci-après sous le terme générique de « règlements ».

### 2. Consistance des règlements

Les statuts fédéraux définissent les règles générales de constitution, d'organisation, de fonctionnement, de représentation et de dissolution de la Fédération. Divers règlements précisent ces statuts et définissent toutes les règles s'appliquant à la vie de la Fédération.

Le règlement intérieur a pour objet de préciser toutes les règles dont les orientations sont fixées par les statuts.

Les autres règlements comprennent :

- les règlements sportifs de portée générale ;
- les règlements des compétitions fédérales ;
- les règlements techniques relatifs aux équipements ;
- les règlements disciplinaires ;
- le règlement relatif aux instances chargées des litiges ;
- les règlements concernant le statut des joueurs ;
- le règlement médical ;
- les règlements relatifs aux formations des cadres et officiels ;
- des règlements définissant le fonctionnement d'instances fédérales ;
- divers documents normatifs imposant des règles (cahiers des charges, obligations de certains acteurs fédéraux...) ;
- d'autres règlements particuliers.

Les règlements, dont la validité peut être permanente ou temporaire, doivent être conformes aux statuts fédéraux, au règlement intérieur, ainsi qu'à la législation en vigueur.

Les règlements peuvent être complétés par des instructions d'application, qui ne peuvent déroger aux règlements. Les instructions rassemblent des dispositions de portée mineure ou à validité limitée.

### 3. Compétences pour l'adoption des règlements

L'assemblée générale adopte les statuts, le règlement intérieur, le règlement disciplinaire, le règlement disciplinaire de lutte contre le dopage et le règlement financier.

Ces règlements, qui présentent un caractère obligatoire, doivent être approuvés par le comité directeur avant qu'ils ne soient soumis à l'assemblée générale.

Ces règlements obligatoires sont soumis à l'approbation du ministère chargé des sports. Dans ce cadre, et si cet accord ne peut être obtenu avant, l'assemblée générale peut désigner une ou plusieurs personnes, ou une commission, chargées d'être l'interlocuteur du ministère et de satisfaire les demandes de rectification de celui-ci, à condition que celles-ci ne soient pas contraires à l'esprit du texte voté par l'assemblée.

Les autres règlements sont approuvés par le comité directeur de la Fédération.

En cas de nécessité, le comité directeur peut déléguer au bureau le pouvoir d'adopter un règlement, à condition que ce dernier ne relève pas de la compétence de l'assemblée générale. Il peut en être en particulier ainsi lorsque les orientations sur le fond du texte ont été adoptées par le comité directeur et qu'un travail de rédaction reste à mettre au point.

Le comité directeur peut déléguer l'adoption d'une instruction, à l'exclusion de tout règlement, à une commission particulière, sous le contrôle du secrétaire général. Il en est ainsi notamment pour la mise à jour des instructions annuelles.

#### **4. Commission chargée des règlements**

La Fédération institue une commission fédérale dont les compétences comprennent tous les règlements édictés par la Fédération et par les instances territoriales.

Elle est nommée « Commission Règlements » (CR).

La commission a principalement pour mission d'élaborer la production juridique de la Fédération, en préparant les décisions des instances fédérales chargées d'adopter les règlements :

- elle écrit elle-même des propositions de textes (notamment les modifications aux Statuts et aux règlements obligatoires) ;
- elle prête assistance aux autres instances (le plus souvent des commissions) préparant des propositions de textes.

En parallèle, elle a la mission de vérifier la légalité des textes proposés, leur conformité aux objectifs recherchés par la Fédération, ainsi que leur cohérence avec les autres textes en vigueur voire en préparation.

La commission a aussi d'autres missions : publication des règlements, assistance aux instances fédérales, etc.

#### **5. Élaboration des règlements**

Les projets de nouveaux règlements ou de modifications à des règlements existants sont étudiés et proposés par le bureau fédéral, le Conseil des présidents de ligue, des commissions ou des groupes de travail ou de projet. Ces instances agissent ainsi de leur propre initiative, dans leurs domaines de compétence, ou par délégation expresse du comité directeur.

Dans les cas où un règlement concerne les compétences de plusieurs instances, le secrétaire général met en place le pilotage et la coordination des travaux.

Les propositions de règlements doivent être soumises à la CR afin que celle-ci accomplisse ses missions de contrôle et de vérification.

Ces propositions doivent parvenir à la CR dès que possible et au plus tard dans les délais suivants, par rapport à la date de communication des documents à l'instance chargée de les approuver (cf. art. 6).

- cinq semaines pour tout texte majeur ou comportant d'importantes modifications ou des implications nombreuses sur d'autres textes ;
- trois semaines pour tout autre texte.

La CR doit émettre sa réponse au projet respectivement au moins trois (textes majeurs) ou dix jours avant l'échéance.

Le secrétaire général est chargé de contrôler le respect de ces différents délais. En cas de divergence de vues, il propose des solutions aux instances concernées, puis le cas échéant au bureau. Il est juge de la réalité des cas d'urgence et en réfère au bureau.

Le comité directeur statue en dernier ressort sur ces questions.

## **6. Inscription à l'ordre du jour**

Les demandes d'inscription de sujets à l'ordre du jour doivent parvenir au secrétaire général trois semaines avant la date fixée pour la réunion du comité directeur. Les propositions de règlements qui lui sont soumises doivent accompagner ces demandes.

Après approbation de l'ordre du jour par le Président, les documents sont communiqués aux membres avec l'ordre du jour, au moins quinze jours avant la réunion.

Les règlements sportifs ou techniques applicables à une saison donnée doivent être soumis au comité directeur au plus tard lors de la séance prévue au printemps (mars en principe) précédant la saison concernée.

Les règlements soumis à l'assemblée générale sont approuvés par le comité directeur avec l'anticipation suffisante à la diffusion des propositions trois semaines avant la réunion de l'assemblée.

Le secrétaire général est juge de la réalité des cas d'urgence imposant un raccourcissement éventuel de ces délais.

## **7. Publication et promulgation des règlements**

La Fédération publie au moins trois fois par an un bulletin officiel contenant toutes les décisions réglementaires prises, notamment les règlements adoptés. Ce bulletin est publié par voie électronique, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Un règlement est promulgué à compter du lendemain de la date de publication du bulletin qui contient le texte adopté. Il est applicable à partir de cette date ou à partir d'une date d'effet ultérieure spécifiée dans ce règlement.

Dès que possible après adoption et au plus tard à la date d'effet, le règlement est intégré au Guide du Badminton et mis à disposition du public sur les sites fédéraux.